

Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont commencé

SERRIÈRES-LIMONY Ce sont les premiers coups de pelle pour un chantier d'environ dix mois.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle station d'épuration intercommunale entre Serrières et Limony viennent de débuter. Situé sur la zone de Marlet, au nord de Serrières cet aménagement porté par Annonay Rhône Agglo était présenté par le cabinet Beaur aux riverains lors d'une réunion en mai 2021.

Le marché pour la construction a été attribué à un groupement d'entreprises dont la Saur est man-

dataire. D'une capacité prévue pour une population de 2650 habitants, le projet de construction de la nouvelle station d'épuration devait faire l'objet d'un accord du conseil scientifique régional du patrimoine naturel Auvergne-Rhône-Alpes en raison de sa proximité avec la réserve naturelle de la Platière, ce qui fut accordé.

UN PROJET TRÈS ATTENDU

Rappelons que l'emplacement de ce projet fut contesté par les riverains soucieux d'une éventuelle dépréciation de leur environnement en raison de la proximité des vignobles. Il fallait également tenir compte du PPRI et il est évident qu'un projet d'une telle envergure ne pouvait s'installer sans provoquer quelques inquiétudes.

Dans ce cadre, il est bon également de rappeler la légitimité de la poursuite d'un tel projet indispensable pour le développement des deux communes, surtout pour la commune de Serrières qui prévoit, non sans impatience, de finaliser le projet immobilier de la zone de Vernat située au sud de Serrières.

La localisation du projet de cette nouvelle station d'épuration située sur un secteur à forts enjeux environnementaux, à proximité immédiate de la

L'emplacement de ce projet fut contesté par les riverains



L'enfouissement des réseaux sur la RD86 a commencé.

Photo : Daniel Valdenaire

réserve naturelle nationale de l'île de la Platière et des sites Natura 2000 de l'Île de la Platière, implique différentes validations concernant, entre autres, les boues activées, les prétraitements mais également le traitement biologique avec un bassin d'aération atténuant les odeurs. Le projet prend en compte également l'esthétique, avec la mise en place d'un paysage végé-

tal entre la RD 86 et la station d'épuration, avec l'acoustique grâce à l'immersion des pompes, mais également l'aménagement de locaux spécifiques, le tout respectant des procédures validées par des organismes tels que la Dreal, la DDT (Direction départementale du territoire), la RNN (Réserve naturelle nationale) et la CNR (Compagnie nationale du Rhône).



Les travaux de terrassement ont débuté. Photo : Daniel Valdenaire